



Liquidation du bien et comment faire pour récupérer mon argent

Par **naive56**, le **12/11/2015** à **11:39**

non conciliation en 2006, divorcée en 2009. Nous avons une maison achetée ensemble. mon ex mari a tout fait pour garder la maison, l'entreprise étant domiciliée dans la maison. J'ai accepté de le laisser dedans jusqu'à sa retraite effective en 2013 à la condition que la maison soit mise en vente un an avant sa retraite, chose qu'il n'a respecté une fois de plus. J'ai dû établir auprès du notaire un PV de difficulté, les choses ont encore trainé (prix trop élevé) et enfin la maison a été vendue en juin 2015 (signature chez le notaire) depuis l'argent est chez le notaire en charge de la liquidation, j'ai fourni les documents (relevés bancaires en vue du partage) début juillet 2015 au notaire alors que mon ex ne l'a toujours pas fait, à ce jour rien ne lui a été réclamé. Je précise que j'étais mariée sous le régime de la communauté donc 50/50 et que pendant le mariage une entreprise individuelle a été créée. Que puis-je faire pour enfin récupérer mon argent. puis-je demander un dédommagement pour la mauvaise foi et tout le retard que mon ex entretient en ne respectant pas ses engagements ? Qui peut m'aider si le notaire ne bouge pas. à qui je peux m'adresser ? merci pour votre réponse

Par **naive56**, le **12/11/2015** à **11:47**

la liquidation part de la date de non conciliation en 2008.